

## Les statuts du collège Jeanne d'Arc

### Pôle 6-5-4<sup>ème</sup>

Niveaux	Statut 1	Statut 2
	<i>Entrées et sorties selon les horaires d'ouverture/ fermeture de l'établissement</i>	<i>Entrées et sorties assouplies</i>
6-5- 4 <sup>èmes</sup>	Entrées à l'ouverture de l'établissement pour 8h00 et sorties à sa fermeture pour 16h45. Une entrée plus tard et une sortie plus tôt est exceptionnellement accordée sur présentation d'un mot de la famille dans le carnet de liaison ou par mail.	Entrées et sorties selon l'EDT réel de l'élève.  Si un enseignant est absent en début de journée, l'élève pourra entrer à l'heure de son premier cours.  Il en va de même pour les sorties en fin de journée.  Pour les externes, les sorties de fin de matinée comme les entrées du début d'après-midi pourront être ajustées selon l'EDT réel de l'élève.
<b>Votre choix (cochez)</b>		

*Les entrées de 8h00, 9h00 et 13h45 ainsi que les sorties de 15h35 et 16h45 se font par le portail du collège, rue du Bastion. Pour tout autre horaire, les entrées et sorties s'organiseront par l'accueil, au 3 Esplanade du capitole.*

Fait à	Le
Signatures des responsables légaux	Signature de l'élève